



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Rapport de la première phase des ateliers de formation des acteurs de la chaîne PPBS à l'amélioration de la sensibilité des PTAB des structures du MAEP aux ODD

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Phase de Parakou, du 02 au 04 novembre 2021

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

I. Présentation des communications	4
A. Historique sur les ODD au Bénin	4
B. Démarche méthodologique d'analyse de la sensibilité des PTA aux ODD	4
C. Restitution des résultats d'analyse de la sensibilité du PTA /MAEP, exercice 2021, du ministère aux cibles prioritaires des ODD.....	4
D. Analyse, suivi et évaluation des politiques sectorielles.....	6
E. Théorie de changement d'un programme	8
II. TRAVAUX DE GROUPE.....	8
III. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS	8
ANNEXES	

INTRODUCTION

Le 25 septembre 2015, 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) déclinés en 169 cibles ont été adoptés par 193 pays membres des Nations Unies. Ces ODD forment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui vise à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, préserver l'environnement et assurer l'avènement de sociétés plus pacifiques et inclusives.

Pour une mise en œuvre efficace de cet agenda, il a été instauré un mécanisme de suivi et d'examen des progrès au niveau mondial et chaque pays devrait à son tour procéder au suivi, à l'évaluation et au reporting des progrès accomplis au niveau national. Les Etats doivent de ce fait entreprendre et mettre en œuvre des actions leur permettant d'accélérer la marche vers le développement durable.

Au Bénin, cette coordination et suivi-évaluation est assurée par le Ministère du Plan et du Développement à travers la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD). Ainsi grâce à l'appui technique et financier de la GIZ, à travers le projet d'Appui Conseil Macroéconomique pour la Réduction de la Pauvreté dans le contexte de l'Agenda 2030 (ACMERP-2030), il est mis en place une application dénommée "MeSODD" pour analyser en amont le degré de prise en compte des ODD dans les Plans de Travail Annuel (PTA) et les effets des actions des ministères sectoriels sur les ODD.

Où se situe l'état des actions du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) dans l'atteinte des ODD ? Comment améliorer les niveaux de connaissances des acteurs d'élaboration du PTA sur les ODD ? Que faire pour que les prochains Plans de Travail Annuels du MAEP soient plus sensibles aux ODD ? Quels sont les outils pertinents d'analyse, de suivi et d'évaluation des projets/programmes ?

Du 02 au 04 novembre 2021 à Parakou, s'est déroulée à l'Hôtel Green Free Land, la première des trois sessions de renforcement de capacités des acteurs de la chaîne PPBS à l'amélioration de la sensibilité des PTAB des structures du MAEP aux ODD. La liste de présence des participants est jointe en annexe au présent rapport. Les trois sessions de formation seront réalisées avec l'accompagnement technique des cadres du Ministère de Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale (DGCS-ODD, DGEOCS), la DPP/MAEP et l'appui financier de ProACPA (Projet d'Appui Conseil pour la Promotion des filières Soja et Volaille GiZ).

De façon spécifique, il s'agira lors de chaque session, de :

- Présenter l'historique des ODD au Bénin ;

- Informer les acteurs sur la démarche méthodologique d'analyse de la sensibilité des PTA aux ODD ;
- Restituer les résultats de l'analyse de la sensibilité du PTAB 2021, du MAEP aux cibles prioritaires des ODD.
- Analyser de concert les actions/activités prévues dans le PTA 2022 par structure invitée du MAEP pour en améliorer la sensibilité aux ODD ;
- Outiller les participants sur l'analyse, le suivi et l'évaluation des politiques.

I. Présentation des communications

A. Historique sur les ODD au Bénin

Il convient de retenir en substance de cette première communication que la mise en œuvre des ODD a été effective malgré le renouvellement de la classe politique en 2016. Leur arrimage aux nouveaux documents de planification des actions gouvernementales a été un exercice aisé en raison de la venue à échéance des anciens. La DGCS-ODD a été créée au Ministère du développement, pour la coordination et le suivi de la mise en œuvre des ODD. Également de nombreuses interventions intégrées sont planifiées, notamment pour susciter l'adhésion et l'appropriation des ODD à la base.

B. Démarche méthodologique d'analyse de la sensibilité des PTA aux ODD

L'application *MeSODD* mis en place en 2017 grâce au financement de la GIZ, a permis l'évaluation des PTA des ministères dès 2018 jusqu'à ce jour. L'accès à la plateforme est autorisé aux administrateurs et points focaux ODD, car ce sont eux qui y chargent les PTA. Les détails d'analyse des PTA y sont décrits par ministère et par année. La validation et la vérification des PTA se fait par les DPP. La classification des activités les regroupe en 4 types : consommation, production, soutien et consommation. Cette classification est le premier niveau de l'évaluation de la sensibilité des PTA aux ODD. Viennent ensuite les critères d'adaptabilité à la cible adressée, puis de localisation géographique.

C. Restitution des résultats d'analyse de la sensibilité du PTA /MAEP, exercice 2021, du ministère aux cibles prioritaires des ODD

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) a régulièrement participé aux activités d'analyse de sensibilité dès l'exercice 2018. Les PTA/MAEP de 2018, 2019, 2020 et 2021 présentent respectivement

les sensibilités de 42.47%, 39.70%, 55.09% et 50.56% correspondant à l'appréciation « Assez sensible ».

Les résultats de l'évaluation ex ante des interventions du MAEP montre la forte dominance des activités habilitantes et de soutien dans l'ensemble des activités programmées à ce jour. Elles représentent respectivement 35.4% et 35.03% des activités programmées. Les activités de production et de consommation sont par contre faiblement représentées. L'analyse de la répartition des activités selon les cibles prioritaires ODD montre que sur l'ensemble des activités, 76.06% des activités du MAEP impactent tous les ODD. Notamment, l'ODD 16 (16.2 ; 16.3 ; 16.5 ; 16.6 ; 16.9) est impacté par 40.30% des interventions du MAEP. Ce qui dénote la prise en compte de la gouvernance dans les activités programmées par le MAEP.

Ces résultats peu satisfaisants obligent à s'interroger sur les points suivants :

Q : Pourquoi observe-t-on une baisse entre les sensibilités au fil des années ?

Ceci s'explique principalement par la programmation croissante d'activités de suivi de mesures, de contrôle des activités, et autres outils d'accompagnement des activités des producteurs, qui sont considérés comme des activités de soutien. Contrairement à celles qui sont directement en lien avec les produits ou leur mise en consommation (volume de production, assurance qualité du produit, etc.).

Q : Pourquoi les activités de soutien ont-elles plus de poids que les activités de production ? Que faire pour inverser la prédominance des activités de soutien sur les activités de production ?

La finalité des ODD est de permettre aux actions de chaque structure d'avoir le plus d'impact concret possible sur les conditions de vie des bénéficiaires. La formulation des activités doit permettre clairement de noter leur impact à la production, souligner la cible et souligner son impact direct. Il faudra s'assurer que l'activité adresse la cible, et soit la plus dispersée possible sur le plan géographique, pour avoir une plus forte sensibilité aux ODD. De même, il faudra veiller à ce que les activités de soutien et celles capacitanes aient une finalité de production. L'importance des activités de bonne gouvernance doit baisser et laisser place aux activités de production, les acquis devant être mis à profit dans les années suivantes, pour leur mise en œuvre.

Q : Le MAEP est censé agir prioritairement pour l'atteinte des ODD 2 et 15. Pourquoi plusieurs de ces activités programmées au titre de 2021 par exemple visent-elle l'atteinte d'autres ODD ?

Les projets, tout en ayant une zone d'activités limitée présentent souvent des bénéfices au-delà de leur périmètre d'action, et devront être présentés comme tels. Les ATDA sont directement concernés par les activités de production et amélioration de la productivité. Les DDAEP sont indexés sur les activités liés à la nutrition et l'alimentation. C'est l'ensemble des activités secondaires qui viennent renforcer les activités principales, ou palier leurs insuffisances. Ceci entraîne leur dispersion sur les autres ODD.

Q : Quels sont les points à toucher pour améliorer la sensibilité du PTA du MAEP aux ODD ?

Il est recommandé aux structures de s'aligner sur les priorités de leurs PTA afin de moins s'investir sur des activités de soutien et plus sur les activités de production en rapport avec leurs ODD prioritaires, notamment 2 et 15.

Les activités de « construction de route » ou toute autres activités spécifiques doivent être notifiées uniquement si elles relèvent des aptitudes des structures.

La formulation « construction/réhabilitation » des infrastructures devra être scindée en 2 parties distinctes car ce sont des activités ayant des caractéristiques et des finalités distinctes.

Remplacer les formulations comme « participation à N ateliers/réalisation de N missions de » par leur objectif associé aux bénéficiaires, particulièrement lorsque la structure n'est pas directement en charge de cette activité, mais la délègue.

Pour les activités à mettre en œuvre par procédure, il serait intéressant de préciser chacune des étapes de façon individuelle si nécessaire, ou de ne mentionner que l'étape la plus avancée et considérer les étapes antérieures comme des tâches, leurs détails notifiés dans les TdR.

D. Analyse, suivi et évaluation des politiques sectorielles

Cette communication a présenté les outils et moyens pour identifier toutes les parties liées de près ou de loin à un projet-donné, déterminer leurs niveaux d'implication, et les conséquences de leurs actions sur le projet. A été soulignée l'importance de faire figurer dans les documents préparatoires ou de soumission de projets, le nombre de bénéficiaires, le niveau de vulnérabilité, le sexe, l'âge, le niveau d'organisation, le profil socio-économique (capacités économiques, niveau d'éducation et autres) et l'expérience des bénéficiaires dans le domaine concerné. Il est également recommandé d'analyser les spécificités de la zone d'intervention, les parties prenantes, examiner les problématiques, leurs causes et leurs conséquences afin de pouvoir proposer une ou des solutions adaptées.

Un seul projet n'a pas vocation à traiter l'ensemble des causes liées à un problème. Le choix des causes sur lesquelles vous souhaitez agir doit se faire en fonction de votre domaine d'expertise par conséquent agir sur les causes, avoir un impact sur les conséquences et construire une logique d'intervention cohérente.

Le cadre logique est un outil largement utilisé par tous les organismes de développement publics et privés. Il sert de synthèse du projet et permet également de prévoir, avant la mise en œuvre du projet, un système d'évaluation.

Dans l'élaboration du budget, les coûts des activités doivent être précisément évalués.

Le suivi et l'évaluation répondent à plusieurs besoins. En l'absence d'un suivi et d'une évaluation efficaces, il serait difficile de savoir si les résultats escomptés sont réalisés tels que prévus, quelle serait la mesure corrective à prendre pour garantir leur réalisation et si les initiatives entreprises apportent une réelle contribution au développement humain. Le suivi et l'évaluation se rapportent toujours aux résultats prédéfinis. Ils sont conduits par le besoin de redevabilité de réalisation des résultats escomptés et constituent une base factuelle permettant des prises de décisions correctives en connaissance de cause. Le suivi et l'évaluation s'inscrivent dans les processus généraux de gestion des programmes et apportent une contribution essentielle à la capacité de gestion.

La planification du suivi et de l'évaluation doit débiter au moment de l'élaboration du programme ou du projet. Alors que le suivi fournit des informations en temps réel sur l'élaboration du programme ou projet en cours et nécessaires à sa gestion, l'évaluation quant à elle, fournit un examen plus approfondi. Le processus de suivi peut aussi poser des questions auxquelles l'évaluation peut apporter des réponses. D'autre part, l'évaluation puise largement dans les données fournies par le suivi, et notamment dans les données de référence, les informations sur les processus de mise en œuvre des programmes ou projets et le degré des progrès réalisés pour atteindre les résultats planifiés grâce aux différents indicateurs.

Un cadre de suivi et d'évaluation clairement établi doit indiquer :

- ✓ Ce qui doit être suivi ou évalué
- ✓ A qui incombe la responsabilité des activités de suivi et d'évaluation
- ✓ Quand les activités de suivi et d'évaluation sont-elles prévues (calendrier)

- ✓ Comment le suivi et l'évaluation seront-ils menés (méthodes)
- ✓ Quelles sont les ressources nécessaires et à qui sont-elles confiées

Le cadre de suivi et d'évaluation à l'échelle du projet devrait découler du cadre de suivi et d'évaluation à l'échelle du programme et pourrait contenir des informations plus détaillées sur les tâches exécutées par le suivi et l'évaluation qui s'appliquent particulièrement aux projets respectifs. Inversement, le cadre de suivi et d'évaluation à l'échelle du programme repose sur les cadres de suivi et d'évaluation à l'échelle du projet.

La participation des parties prenantes dans le suivi et l'évaluation peut donner lieu à un échange plus efficace pour de nombreux autres objectifs tels que : faciliter la communication de nouvelles réalisations pour renforcer le soutien et l'engagement d'autres parties prenantes, garantir l'accès aux derniers produits et services des initiatives aux bénéficiaires visés, mobiliser les ressources supplémentaires pour répondre aux écarts financiers et, garantir l'usage efficace des enseignements tirés pour la prise de décision à venir, l'appropriation, l'apprentissage et la durabilité des résultats.

E. Théorie de changement d'un programme

Il faut retenir que la théorie de changement est une description claire du processus par lequel une intervention devrait produire les résultats escomptés, la chaîne de causalité sous-jacente ainsi que les conditions externes qui pourraient influencer l'observation des changements. Ceux-ci peuvent être mesurés à un coût raisonnable, grâce aux indicateurs appropriés.

II. TRAVAUX DE GROUPE

Afin de consolider l'apprentissage effectué, une analyse du contenu des PTA 2021 et/ou 2022 des différentes structures présentes a été réalisée, d'abord individuellement, puis en plénière. L'occasion a été donnée aux participants de mieux appréhender la formulation adéquate des activités, ainsi que leur classification (Cf Annexes 1, 2 et 3).

III. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

A l'issue de la présentation des différentes communications ainsi que des échanges fructueux qui les ont meublés, plusieurs recommandations ont été formulées. La synthèse de celles retenues après analyse se présente comme suit :

N°	Recommandations	Responsable	Délai d'exécution	Observations
1	Restituer les acquis de la présente formation à l'ensemble des acteurs de la chaîne d'élaboration des PTA	Tous les participants	Au plus tard 30/11/2021	Acteurs PPBS Compte rendu à la DPP
2	S'assurer de la cohérence entre les activités retenues, et les documents stratégiques sectoriels, les indicateurs sectoriels et/ou nationaux lors du processus d'élaboration du PTA	Toutes les structures	Au plus tard 31/12/2021	PSDSA, PAG-Agriculture, PDA, PDH etc.
3	Prioriser la programmation des activités adressant les cibles des ODD 2 et ODD 15.	Toutes les structures	Au plus tard 31/12/2021	Faim Zéro et gestion durable des terres
4	Inviter les autres acteurs de la chaîne PPBS dans les prochaines formations aux fins d'améliorer la sensibilité du PTA /MAEP aux ODD	DPP	Au plus tard 31/12/2021	03 Services impliqués PTA
5	Elargir aux Responsables Programmes des 04 programmes la participation à l'atelier d'analyse de la sensibilité du PTA /MAEP aux ODD	DGCS_ODD	Au plus tard 31 mars 2022	Pour soutenir leur programme ou activité en plus du PF.

Le rapporteur

Murielle AGONSANOU

ANNEXES

Structures	Nombre d'activités	Natures				Pourcentage/Nature			
		Soutien	Capacitante	Production	Consommation	Soutien	Capacitante	Production	Consommation
ATDA1	69	33	17	5	14	48%	25%	7%	20%
ATDA2	95	83	6	6	0	87%	6%	6%	0%
ATDA4	76	19	36	21	0	25%	47%	28%	0%
DDAEP /Atc	0	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%
DDAET/Borg	94	45	41	8	0	48%	44%	9%	0%
DDAEP/Alib	212	24	64	121	3	11%	30%	57%	1%
DDAEP/Dong	0	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%
DDAEP/Coll	96	51	24	20	1	53%	25%	21%	1%
PSAAB	47	30	13	4	0	64%	28%	9%	0%
PSAIA	18	8	5	3	2	44%	28%	17%	11%
Total Structures	707	293	206	188	20	41%	29%	27%	3%

Annexe 1 : Répartition des activités par nature

Structures	Nombre d'activités	Montant Total	Montant/Nature			
			Soutien	Capacitante	Production	Consommation
ATDA1	69	980 065 000	628 365 000	39 700 000	35 000 000	277 000 000
ATDA2	95	1 467 805 806	1 389 085 806	43 720 000	35 000 000	0
ATDA4	76	1 383 528 000	1 203 998 000	135 750 000	43 780 000	0
DDAEP /Atc	0	-	0	0	0	0
DDAET/Borg	94	319 747 000	250 938 000	51 505 000	17 304 000	0
DDAEP/Alib	212	594 048 000	425 287 000	54 055 000	112 152 000	2 554 000
DDAEP/Dong	0	-	0	0	0	0
DDAEP/Coll	96	219 189 260	128 225 000	72 914 260	17 300 000	750 000
PSAAB	47	2 900 000 000	779746390	225875610	1894378000	0
PSAIA	18	700 000 000	110 000 000	35 000 000	275 000 000	280 000 000
Total Structures	707	8 564 383 066	4 915 645 196	658 519 870	2 429 914 000	560 304 000

Annexe 2 : Répartition des budgets d'activités par nature

Structures	Nombre d'activités	poids /Nature				Total
		Soutien	Capacitante	Production	Consommation	
ATDA1	69	64%	4%	4%	28%	100%
ATDA2	95	95%	3%	2%	0%	100%
ATDA4	76	87%	10%	3%	0%	100%
DDAEP /Atc	0					
DDAET/Borg	94	78%	16%	5%	0%	100%
DDAEP/Alib	212	72%	9%	18,9%	0,4%	100%
DDAEP/Dong	0					
DDAEP/Coll	96	58%	33%	8%	0	100%
PSAAB	47	27%	8%	65%	0%	100%
PSAIA	18	16%	5%	39%	40%	100%
Total Structures	707	57%	8%	28%	7%	100%

Annexe 3 : Répartition pondérale des activités par nature

N°	Nom et Prénom	Structure	Provenance	Sexe	Contact
1	BABALAO Eric	DDAEP-ALIBORI	Kandi	M	96 70 31 41
2	ALADJI MOKO Alidou	ATDA 1	Malanville	M	97 09 34 73
3	TIGRI Aunacisse	DGEOCS	Cotonou	M	97 73 53 57
4	MOUSSE Carel Brian	DGCS-ODD	Cotonou	M	97 88 81 07
5	GAGNON Emile	DGCS-ODD	Cotonou	M	97 37 95 91
6	CHAFFA Euloge	DDAEP-BORGOU	Parakou	M	95 06 93 42
7	SEKO DENIS Sylvain	ATDA 2	Kandi	M	97 74 17 84
8	ABIDO Clément	DDAEP-ATACORA	Natitingou	M	96 50 52 30
9	TOGBE Arnaud	PSAAB	Parakou	M	97 35 01 66
10	KARIMOU Adjara	DDAEP-DONGA	Djougou	F	64 41 41 38
11	SALIFOU Alim	DPP/MAEP	Cotonou	M	97 13 74 00
12	WEGBE Eunice	PSAAB	Parakou	F	64 70 61 27
13	KOSSI Gwladys	DPP/MAEP	Cotonou	F	69 00 35 24
14	AGONSANOU Murielle	DPP/MAEP	Cotonou	F	96 87 44 13
15	ADJIGBEY Melchior	DPP/MAEP	Cotonou	M	67 48 25 78
16	ZINSOU G. Godwin	DPP/MAEP	Cotonou	M	66 82 33 21
17	AKPANOUKOUN Théophile	DDAEP-COLLINES	Dassa-Zoumè	M	97 01 32 22
18	BONI MAMA Abdoulaye	ATDA-BDC	Parakou	M	97 27 61 53

Annexe 4 : Liste des participants